

délibération :**D_2016_12_2**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

L'an deux mille seize, le vendredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 21 Novembre 2016

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Pouvoirs :

Monsieur LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Monsieur Richard BORRÉDON

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait délibéré le 13 mai 2016 pour participer financièrement à la mise en place d'un plan d'entretien des espaces communaux par un accompagnement avec la FREDON.

Le Maire rappelle que l'un des critères retenus pour l'octroi des subventions est la mutualisation de plusieurs communes dans ce projet. Les subventions espérées de l'Agence de l'eau s'élevaient à 70 % mais les subventions octroyées se portent à 50 %. Le plan de financement prévisionnel du programme porté par la communauté de communes est ainsi modifié et la participation de la commune est réajusté à 2 725 € au lieu de 1817 €.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le nouveau plan de financement ;
- S'ENGAGE à rembourser le restant à charge pour la commune pour un montant total de 2 725 € ;
- DECIDE de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 657351 - GFP de rattachement du budget communal ;
- AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention de prestations pour l'assistance à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics de la commune.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 25/11/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **29 NOV. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET.

